

## ADDENDUM A LA CLAUSE PROTECTION DES DONNÉES DE LA NOTICE D'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Lorsque vous adhérez à l'assurance, **par la signature du support d'adhésion à l'assurance, vous acceptez que :**

- Les informations recueillies par le prêteur, au travers du support d'adhésion à l'assurance à l'occasion de la mise en place du contrat de crédit, soient transférées aux assureurs pour les finalités décrites ci-après.
- **Les données relatives à votre santé, dont le traitement est obligatoire en vue de la gestion, l'exécution et, le cas échéant, l'adhésion à l'assurance, soient collectées par les assureurs au titre de ces finalités et fassent l'objet d'une gestion interne à ces fins par les assureurs, leurs délégataires et leurs réassureurs.**

### **CLAUSE PROTECTION DES DONNÉES DE LA NOTICE D'ASSURANCE EMPRUNTEUR :**

#### **1. Finalités de traitement :**

Les données collectées lors de l'adhésion et au cours de l'exécution des contrats, sont traitées par CACI LIFE dac et CACI NON LIFE dac, responsables de traitement pour les finalités suivantes :

- Pour la passation et l'exécution des contrats : instruction de la demande d'adhésion, passation, exécution des contrats, exercice des recours et gestion des réclamations et des contentieux, lutte contre la fraude ;
- Pour répondre aux obligations légales, réglementaires et administratives des assureurs ;
- En accord avec l'intérêt légitime des assureurs : réalisation d'actions de prospection et de gestion commerciale des clients et prospects, connaissance du client, réalisation d'enquêtes de satisfaction, élaboration de statistiques et études actuarielles.

Sauf indication contraire, toutes les données sont obligatoires pour la passation des contrats. Le traitement des données de santé étant basé sur le consentement, l'assuré dispose du droit de révoquer son consentement à tout moment avec effet pour le futur. Le cas échéant, si le traitement des données de santé est requis pour le règlement d'un sinistre, la prestation d'assurance ne pourra pas être fournie par les assureurs.

#### **2. Durées de conservation des données:**

- Dans le cadre de la passation et l'exécution des contrats : pour une durée correspondant aux délais de prescription mentionnés dans la notice d'information, et de manière générale dans le respect des délais de prescription qui résultent, notamment du code des assurances et du code civil et dans le respect des délais relatifs aux obligations légales, réglementaires et administratives des assureurs, soit :

- 1°) Pour les données liées à la passation et l'exécution des contrats : 2 ans à compter de la cessation des contrats ;
- 2°) Pour les données collectées aux travers des supports d'adhésion : 10 ans à compter de la cessation des contrats ;

3°) Pour les données liées à la gestion d'un sinistre : 2 ans à compter de la clôture du sinistre ;

4°) Pour les pièces comptables ou fiscales: 10 ans à compter de la cessation des contrats.

- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme: 6 ans à compter de la connaissance de l'opération par le responsable de traitement;

- Dans le cadre des obligations de connaissance client: (notamment en respect de la réglementation sur les sanctions internationales): 6 ans à compter de la cessation des contrats ;

- Dans le cadre de lutte contre la fraude: 1°) pour les alertes non pertinentes : 6 mois à compter de l'alerte. 2°) pour les alertes pertinentes 5 ans à compter de la clôture du dossier de fraude ou pour la durée de la prescription légale applicable en cas de poursuite;

- Dans le cadre de la prospection commerciale et en l'absence de conclusion des contrats: 3 ans à compter du dernier contact resté infructueux ;

#### **3. Destinataires des données :**

1°) le courtier et le cas échéant : les co-assureurs et réassureurs, les autorités administratives et judiciaires ainsi qu'une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion et de la prévention des risques opérationnels (lutte contre le blanchiment de capitaux, évaluation des risques) : sans possibilité d'opposition de la part de l'assuré.

2°) les sous-traitants des assureurs dont la liste peut être communiquée à l'assuré sur simple demande de sa part selon les modalités précisées ci-après.

3°) **les autres entités assurances du Groupe Crédit Agricole à des fins statistiques et dans le but d'une meilleure connaissance client afin de proposer à l'assuré des produits d'assurance adaptés à ses besoins.** **L'assuré peut à tout moment s'y opposer selon les modalités précisées ci-après.**

4°) **des instituts d'enquêtes ou de sondage à des fins statistiques** (l'assuré n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et ses données sont détruites après traitement). **L'assuré**

**peut exercer son droit d'opposition à ces enquêtes dès le premier contact.**

#### **4. Droits des assurés :**

L'assuré dispose, sur ses données à caractère personnel, des droits :

- d'accès,
- de rectification,
- à l'effacement - l'oubli : notamment lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ou lorsque le consentement de l'assuré a été exclusivement requis pour le traitement et que l'assuré le retire. Toutefois, l'assuré ne dispose pas du droit à l'effacement ou à l'oubli lorsque les données concernées sont indispensables à l'exécution des contrats;
- de limitation : notamment en cas d'inexactitude des données ou lorsque l'assuré conteste le fondement de l'intérêt légitime de la collecte de la donnée;
- **d'opposition au traitement de ses données, notamment à des fins de prospection commerciale, dès lors qu'il ne s'agit pas d'un traitement indispensable à l'exécution des contrats;**

- d'un droit à la portabilité de ses données (transfert des données fournies par l'assuré et faisant l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de l'exécution des contrats) : l'assuré peut demander un transfert soit directement vers lui, soit vers un responsable de traitement.

L'ensemble des droits de l'assuré peuvent être exercés par mail à [donneespersonnelles-CACI@ca-assurances.fr](mailto:donneespersonnelles-CACI@ca-assurances.fr) ou par courrier simple à : CACI – Délégué à la Protection des Données – 75724 Paris cedex 14.

Après épuisement des procédures internes de réclamation détaillées dans la notice d'information, la CNIL peut être saisie à partir de son site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

- de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.